

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

7 NOVEMBRE 2007

À une session ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels de séances, mercredi le 7^{ième} jour de novembre 2007. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Maurice Chamberland, Ginette Boily, Rémy Belley, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum à 19h et déclare la session ouverte

2007-11-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Maurice Chamberland, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2007 et de la séance spéciale du 16 octobre 2007.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Dépôt du certificat d'enregistrement pour les règlements :
 - # 264 relatif à un emprunt de 94 000\$
 - # 260 relatif au zonage
 - # 261 relatif au lotissement.
6. Avis de motion relatif à un amendement au règlement # 208 concernant la rémunération des élus.
7. Avis de motion pour un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.
8. Abroger la résolution 2007-10-10 concernant un avis de motion.
9. Intervention par Madame Lyne Tremblay pour « Place aux jeunes ».
10. Formation pour les pompiers.
11. Dépôt du rapport budgétaire comparatif annuel.
12. Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniers des membres du Conseil.
13. Eau potable :
 - résolution pour l'augmentation du protocole d'entente MAMR,
 - résolution pour la problématique de l'eau potable au lac Nairne.
14. Ajout au contrat de déneigement le prolongement de la rue Tremblay, d'une longueur 0,5 kilomètre.

15. Chemins non entretenus l'hiver.
16. Salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.
17. Correspondance.
18. Divers :a) présentation des dossiers à mi-mandat des membres du Conseil
b) nouveau rôle d'évaluation foncière
c) résumé du rapport de diagnose des lacs
d)
19. Période de questions.
20. Levée de la séance.

2007-11-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2007.

2007-11-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Maurice Chamberland, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du 16 octobre 2007.

2007-11-04

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes d'octobre 2007 suivants, incluant les salaires du mois d'octobre 2007, au montant total de six cents cinquante-cinq mille trois cents trente-trois dollars et douze cents (655 333.12\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

5. DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT POUR LES RÈGLEMENTS # 264, # 260 ET # 261.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, procède à la lecture et au dépôt des certificats d'enregistrement relatifs aux règlements # 264 relatifs un emprunt de 94 000\$, # 260 relatif au zonage et # 261 relatif a lotissement.

2007-11-05

6. AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Maurice Chamberland donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté amendant le règlement # 208 concernant la rémunération des élus.

2007-11-06

7. AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Rémy Belley donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité des Saint-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2007-11-07

8. ABROGER LA RÉOLUTION 2007-10-10.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution # 2007-10-10 relative à l'avis de motion pour un règlement concernant l'utilisation des produits contenant des pesticides, engrais, fertilisant sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

- 9.** Madame Lyne Tremblay, agente de migration, fait une intervention pour la « Place aux jeunes/Desjardins ».

2007-11-08

10. FORMATION POUR LES POMPIERS.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition financière pour la formation de Pompier 1, présenté par Monsieur Frédéric Guérin, TPI, directeur du Service de sécurité incendie, de la Ville de La Malbaie. Cette formation est pour 8 pompiers pour la section 1 et 11 pompiers pour les sections 2 et 3. Le coût total de cette formation est de onze mille sept cents vingt-cinq et quarante-six cents (11 725.46\$) taxes incluses.

11. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF ANNUEL.

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport budgétaire comparatif annuel.

12. DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERES DES MEMBRES DU CONSEIL.

Attendu que les membres du Conseil déposent lors de la présente séance, leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniers.

2007-11-09

13. AUGMENTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE MAMR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de se conformer à la nouvelle réglementation sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière auprès du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec » et qu'elle a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et Régions pour la réalisation des travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE suite aux dépassements des coûts à l'ouverture des soumissions lors d'un premier appel d'offres, la Municipalité a fait la demande auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions pour rendre admissible les nouveaux coûts du projet et de préparer un addenda à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE l'addenda no 1 a été préparé et dûment signé par les autorités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû modifier sa solution initiale en vue de s'adapter au projet conjoint avec le ministère des Transports avant de retourner en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE suite au deuxième appel d'offres, une partie de la description des travaux admissibles énumérés à l'annexe « B » du protocole d'entente doit être modifiée;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la plus basse soumission reçue lors du deuxième appel d'offres s'est avéré plus élevé que le coût estimé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit être réalisé afin de rendre les infrastructures d'eau potable conformes à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère ce projet comme prioritaire et qu'elle désire réaliser les travaux malgré l'augmentation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les capacités financières nécessaires pour subvenir à elle seule aux coûts supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE demande soit faite au ministère des Affaires municipales et Régions afin de reconnaître admissibles les nouveaux coûts du projet et qu'en ce sens soit préparé un deuxième addenda au protocole d'entente no 400959 pour un montant additionnel de 200 000\$ (selon tableau des coûts préparé par Roche ltée Groupe-conseil daté du 6 novembre 2007) et d'apporter les modifications nécessaires dans la description des travaux admissibles énumérés à l'annexe « B ».

2007-11-10

14. ENTRETIEN D'HIVER DU BOUT DE LA RUE TREMBLAY,

ATTENDU que le contrat d'entretien des chemins l'hiver stipule que : pour les chemins additionnels, le pris sera le même que le taux fixé au kilomètre du présent contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'entretien d'hiver du bout de la rue Tremblay sur une longueur de 0,5 kilomètre et ce, au conditions décrites dans le contrat d'entretien des chemins d'hiver en vigueur.

2007-11-11

15. CHEMINS D'HIVER NON ENTRETENUS.

Attendu que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs n'a pas procédé dans les années antérieures à l'entretien d'hiver des chemins suivants : chemin du Boisé, chemin du Repos et le bout du chemin Pied-des-Monts;

Attendu que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour l'entretien de ces chemins l'hiver;

Attendu que ces chemins desservent principalement des résidences saisonnières;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que pour l'hiver 2007-2008, la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ne procédera pas à l'entretien d'hiver des chemins suivants : du Boisé, du Repos et le bout du chemin Pied-des-Monts.

2007-11-12

16. SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE.

ATTENDU que le salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière a été négocié au cours du mois d'octobre 2007;

ATTENDU que ledit salaire a été négocié pour une période de cinq (5) ans soit : 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

1. Le salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière sera de :
 - 2008 : 22.01\$ l'heure
 - 2009 : 22.70\$ l'heure
 - 2010 : 23.41\$ l'heure
 - 2011 : 24.14\$ l'heure
 - 2012 : 25.20\$ l'heureEt ce, pour quarante (40) heures de travail par semaine.
2. Une (1) réunion de travail (caucus) par mois est comprise dans ledit salaire.
3. Vacances :
 - 2008 : 10.8%
 - 2009 : 11.2%
 - 2010 : 11.6%
 - 2011 et suivantes : 12%
4. Que les jours chômés et payés sont les fêtes proclamées par les gouvernements fédéral et provincial.
5. Mobiles et autres avantages sociaux : tel que décrit dans la convention collective en vigueur des employés.

6. Que ledit salaire entrera en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année.

17. CORRESPONDANCE.

MRC de Charlevoix-Est : ré. modification du schéma d'aménagement, renouvellement des contrats CAUCA.

Monsieur Rhéal Séguin : ré. Sentier de motoneiges.

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François : ré. Appui à la municipalité pour la dérogation des élèves à l'école St-François.

Association des personnes handicapées de Charlevoix Inc. : ré. Demande de don.

Les Productions J'ai la nostalgie : ré. Publicité.

2007-11-13

DEMANDE POUR L'ANCIEN SENTIER DE MOTONEIGE DANS LE RANG ST-THOMAS.

ATTENDU que Monsieur Rhéal Séguin demande à la municipalité de reprendre le sentier de motoneige du rang St-Thomas pour permettre aux motoneigistes l'accès à son auberge;

ATTENDU que la municipalité se dégage de toutes responsabilités concernant ce sentier de motoneige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à Monsieur Rhéal Séguin d'utiliser l'accotement du rang St-Thomas pour un sentier de motoneiges. Ce sentier doit être balisé, vous devez prendre une entente avec l'entrepreneur de déneigement et la municipalité se dégage de tous les inconvénients pouvant survenir.

2007-11-14

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS DANS LE DOSSIER : CSC – DÉROGATION – ÉLÈVES – ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS.

CONSIDRANT que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est sensibilisée à l'effet négatif de la diminution du nombre de ces enseignants à l'école St-François;

CONSIDÉRANT que le ration enseignants/enfants a diminué, en raison de 2 enfants dont les parents ont préféré faire débiter ou poursuivre leur éducation au primaire dans les établissements scolaires situés à Baie St-Paul, suite à l'acceptation d'une dérogation accordée par notre Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s'implique financièrement depuis quelques années, pour ainsi réduire le coût d'opération de l'école St-François, soit par le déneigement qui est offert gratuitement, l'entretien ménager contracté à moindre coût pour ainsi s'assurer de garder ouverte son école du village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents que d'appuyer la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François dans sa demande aux dirigeants de la Commission scolaire de Charlevoix de modifier leur règlement

interne de manière à ce qu'une dérogation ne puisse être recevable dans l'avenir, en raison du préjudice causé à la population de Petite-Rivière-Saint-François qui voit par ce geste, une diminution du nombre de ces enseignants;

2007-11-15

DON POUR L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPEES DE CHARLEVOIX INC..

Sur proposition de Monsieur Maurice Chamberland, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs fait don d'un montant de 50\$ à l'Association des personnes handicapées de Charlevoix Inc..

2007-11-16

20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 25.

MAIRE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**